

Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau du droit de l'environnement

## AVIS d'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Le public est informé qu'il sera procédé pendant 16 jours entiers et consécutifs à une enquête publique du jeudi 21 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus. La mairie de Lombez est désignée siège de l'enquête publique.

Par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2018 sont prescrites, à la demande de la commune de Lombez :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de régularisation d'une piste cyclable et piétonnière depuis la résidence de loisirs du château de Barbet jusqu'à la commune de Samatan, via le centre de la commune de Lombez;
- > une enquête parcellaire pour l'acquisition de biens immeubles nécessaires à l'opération.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers relatifs à ces enquêtes sont consultables :

- <u>sur internet</u>: <u>www.gers.gouv.fr</u> (rubrique politiques publiques / environnement / AOEP-avis d'ouverture d'enquête publique). Le public pourra formuler ses observations <u>sur l'utilité publique de l'opération</u> par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : <u>pref-lombez@gers.gouv.fr</u> Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus-mentionné.
- <u>sur support papier</u>: dans les mairies de Lombez et Samatan, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Le public pourra consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération mais aussi concernant les limites des biens à exproprier, sur les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, ouverts à cet effet.

Toute correspondance relative à ces enquêtes peut être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Lombez, siège de l'enquête (Place de la Mairie – 32220 Lombez) pendant la durée de l'enquête. Ces courriers seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre d'enquête correspondant, à la mairie de Lombez, et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après le 6 juillet 2018, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Madame Georgette DEJEANNE, attachée de préfecture en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau, pour conduire ces enquêtes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Lombez, les :

- jeudi 21 juin de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 26 juin de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 6 juillet de 13h30 à 16h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public dans les mairies de Lombez et Samatan, au bureau du droit de l'environnement de la Préfecture du Gers, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Gers: <a href="www.gers.gouv.fr">www.gers.gouv.fr</a> (rubrique: politiques publiques/environnement/opérations d'aménagement-déclaration d'utilité publique, cessibilité, autres-).

Fait à Auch, le 3 1 MAI 2018

Pour la préfète, le chef de bureau

Frédéric GUERTENER